



# BEURRE DE KARITE DU BURKINA FASO



Avec l'appui technique et financier  
du programme SAPAA/FAO

OUAGADOUGOU BP 389 OUAGA 01 +226 25 31 13 00  
BOBO DIOULASSO BP 32 25 BOBO DIOULASSO 01 +226 20 97 20 24

[www.apexb.bf](http://www.apexb.bf)

[info@apexb.bf](mailto:info@apexb.bf)

**APEX-Burkina, la clé qui vous ouvre le marché extérieur**

## I. PRESENTATION DU PRODUIT

### a. Définition et principales utilisations du produit

Le beurre de karité non raffiné est la matière grasse obtenue à partir de l'amande de *Vitellaria paradoxa* par des procédés manuels ou mécaniques et d'un traitement thermique n'entraînant pas l'altération du beurre. Le beurre de karité non raffiné est un beurre propre à la consommation humaine à l'état naturel. Il existe au Burkina Faso deux types de beurre, conventionnel et biologique, obtenus suivant la nature des amandes de Karité.



Le beurre est très utilisé localement comme graisse de cuisine et combustible pour les lampes. Il est utilisé dans l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique.

### b. Zones de production

De façon générale le beurre de karité est produit dans toutes les régions du Burkina. Les principales régions de production sont les Hauts Bassins, le Centre-Ouest, le Centre, le Centre-Sud et l'Est.

### c. Offre nationale



Selon la Stratégie Nationale de Développement Durable de la Filière Karité du Burkina Faso (SNDDFK-BF), le Burkina Faso dispose d'un peuplement de karité de 301 966 458 pieds adultes avec un potentiel de production annuelle de 1 247 294 tonnes d'amandes de karité dont 404 412 tonnes de production réelle moyenne par an soit à peine 32,42% du potentiel total. Il reste encore environ 67,57% du potentiel qui attend d'être exploité, toute chose qui offre des opportunités d'affaires pour les investisseurs intéressés par l'industrie du karité.

Sur les cinq dernières années, en moyenne 140 000 tonnes d'amandes de karité sont exportées. Les 264 000 tonnes sont transformées pour donner environ 88 000 tonnes de beurre de karité en moyenne par an.

#### **d. Transformation du produit**

Dans l'industrie agroalimentaire, le beurre de Karité est fractionné pour obtenir de la stéarine et de l'oléine. La stéarine et l'oléine entrent dans la fabrication des produits alimentaires tels que le chocolat, la pâtisserie, la margarinerie. L'oléine est aussi utilisée dans l'art culinaire. Le beurre ou l'oléine est utilisé dans l'industrie cosmétique et pharmaceutique pour obtenir la pommade, la crème, le shampooing, les produits capillaires, les savons, les gels, etc. Cette transformation est assurée notamment par des unités industrielles, au nombre de six, et des unités artisanales ou semi-industrielles détenues pour la plupart par des groupements de femmes sous forme d'association ou de sociétés coopératives. On dénombre actuellement une trentaine d'organisations disposant d'unités modernes de transformation dont les produits sont certifiés par l'Agence Burkinabè de Normalisation de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM).



#### **e. Organisation des acteurs**

Les acteurs de la filière Karité sont organisés en interprofession dénommée Table Filière Karité (TFK). Elle est constituée de trois organisations professionnelles d'envergure nationale qui sont les suivantes :

- L'Union Nationale des Sociétés coopératives Productrices d'Amandes de Karité du Burkina Faso (U.Na.P.A.K-BF) ;
- L'Association Nationale des Transformateurs des Produits du Karité du Burkina Faso (A.Na.Trans.P.K-B);
- L'Association Nationale des Commerçants des Produits du Karité (A.N.C.K.)

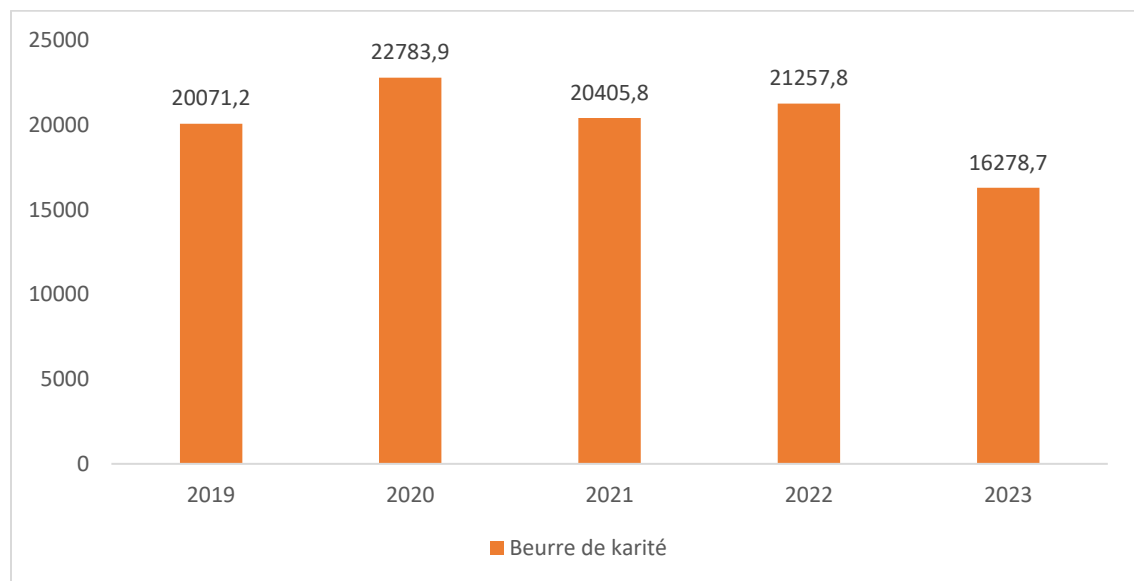
## II. COMMERCIALISATION

### a. Performances commerciales

La variation de la part de marché des exportations du Burkina Faso de 2010 à 2020 est de 16,20% et celle des pays concurrents est de 5,69%. Ce qui dénote d'une certaine compétitivité du pays pour le produit. Toutefois les exportations de beurre n'évoluent pas à un rythme soutenu. Le diagramme ci-dessus indique la quantité de beurre de karité exportée par le Burkina de 2019 à 2023. Sur cette période on note une évolution en dent de scie des quantités exportées du beurre de karité avec un pic observé en 2020.



**Graphique 1 : évolution des quantités de beurre de karité exporté en tonnes de 2019 à 2023**



Source : balance commerciale 2023

### b. Principales destinations

Les cinq (05) principaux pays de destination du beurre de karité en 2023 sont : la France avec une valeur d'exportation de 6,63 milliards de FCFA suivie par les Pays Bas avec une valeur de 4,089 milliards de FCFA, le Ghana 2,45 milliards de FCFA, la Malaisie 1,31 milliards de FCFA, et la Belgique une valeur de 702, 1 millions de FCFA.

Tableau 1 : Principales destinations du Beurre de karité en millions de FCFA

Pays \ Années	2019	2020	2021	2022	2023
France	7 057,1	8 238,1	6 333,3	6 329,7	6 632,4
Pays-Bas	2 431,0	2 123,5	2 958,6	3 789,2	4 089,6
Ghana	4 422,6	2 345,8	3 297,6	2 047,2	2 454,7
Malaisie (malai.sabah,sarawak)	3 318,8	4 530,6	2 064,3	2 235,1	1 311,7
Belgique, Luxembourg	0,2	8,4	534,9	646,5	702,1

Source : Balance commerciale, édition 2024

### c. Marchés potentiels

Sur la base de l'étude réalisée par la FAO sur l'analyse du potentiel de diversification des produits agricoles au Burkina Faso, les nouveaux partenaires suggérés pour l'exportation du beurre de karité selon leur degré de dynamisme sont le Canada, les Etats Unis d'Amérique, la Suède, la Belgique.

Tableau 2 : Nouveaux partenaires potentiels pour le marché du beurre de karité

Marché cibles	Canada	Suède	Etats Unis	Royaume uni	Belgique
Variations des parts de marchés entre 2010-2020 en (%)	18,48	9,81	17,84	7,66	9,19

Source : Etude FAO/APEX (2023)

## III. CONDITIONS D'ACCES AUX MARCHES

Les conditions d'accès aux marchés varient selon les zones et les marchés de destination. Les principaux facteurs influençant l'accès aux marchés sont notamment les exigences commerciales du pays de destination (règlementations, normes, droits de douane etc.).

**Tableau 3 : Conditions d'accès aux marchés porteurs identifiés**

Marché cible	Conditions d'accès		
	Droits de douane appliqués	Mesures correctives commerciales	Nombre d'exigences réglementaires
Canada	0%	Non	41
Suède	0%	Non	38
Belgique	0%	Non	38
Etats Unis d'Amérique	0%	Non	60

Source : *Market Access Map*

Le respect des exigences réglementaires se matérialise par la fourniture de certificats qui sont délivrés par des structures habilitées. Les principales structures émettrices au Burkina Faso sont mentionnées dans le tableau suivant.

**Tableau 3 : Structures émettrices des certificats**

Exigence réglementaire	Structures émettrices des certificats
Conformité aux exigences de Limites Maximales de Résidus (LMR) de pesticides	Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire de l'Environnement, de l'Alimentation, du Travail et des produits de santé (ANSSEAT)
Conformité aux exigences d'hygiène (exigences physico-chimiques et microbiologiques)	ANSSEAT Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologie (IRSAT)
Conformité sanitaire et phytosanitaire	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC/MARAH)
Conformité aux normes et standards commercialisations	Agence Burkinabè de Normalisation de la Métrologie de la Qualité (ABNORM)
Certificat d'Origine	Direction Générale des Douanes (DGD) ; Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)

*NB : Des informations plus détaillées sur les conditions d'accès pour chaque marché peuvent être obtenue à l'adresse suivante <https://www.macmap.org> ou auprès de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina.*